

ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS
CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION

RÈGLE G7

**PROCÉDURES DE VERIFICATION ET DE
PERCEPTION POUR LES MANDATS DU
RECEVEUR GÉNÉRAL**

© 2015 ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS
2015 CANADIAN PAYMENTS ASSOCIATION

Cette règle est protégée par des droits de copyright de l'Association canadienne des paiements. Tous les droits sont réservés, y compris le droit de reproduction totale ou partielle, sans le consentement exprès écrit de l'Association canadienne des paiements.



canadian
payments
association

association
canadienne
des paiements

Règle G7 – Procédures de vérification et de perception pour les mandats du Receveur Général

Mise en oeuvre et révisions

Mise en oeuvre

février 1983

Changements après novembre 2003

le 23 septembre 1992, le 29 septembre 1994, le 4 décembre 2000, le 22 mars 2001 et le 28 mai 2001.



canadian
payments
association

association
canadienne
des paiements

Règle G7 – Procédures de vérification et de perception pour les mandats du Receveur Général

Introduction

1. La présente Règle expose les procédures permettant de vérifier la validité des mandats du receveur général auprès de la Direction du contrôle du remboursement des chèques, à Matane (Québec), de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (ci-après appelé la «DCRC») et selon lesquelles les mandats peuvent être transmis pour perception à la DCRC.

Définitions

2. Dans la présente Règle, «mandat du receveur général» signifie une autorisation de paiement d'une somme tirée sur ou par le gouvernement du Canada et payable par le gouvernement du Canada. (Nota : Dans la présente Règle, le terme «mandat du receveur général» englobe à la fois les mandats du receveur général et les mandats de prestations Développement des ressources humaines Canada.)

Procédures de vérification

3. a) On peut vérifier un mandat du receveur général auprès de la DCRC en remplissant la formule jointe à l'Annexe I et en la transmettant par télécopieur à la DCRC au numéro suivant :

(418) 562-2407 (avec chiffrement pour la sécurité des données)
(418) 566-7294 (sans chiffrement)

Les demandes de renseignements concernant les procédures de vérification peuvent être faites aux numéros suivants :

1-866-552-8034
(418) 566-7211 (superviseur, Renseignements sur les chèques)

- b) La DCRC fait un effort raisonnable pour vérifier que le mandat est toujours en circulation et qu'il sera honoré pourvu qu'il n'y ait pas de fraude en cause, p. ex., d'altération, d'endossement frauduleux, d'effet frauduleux, etc. La réponse de la DCRC est normalement communiquée dans un (1) jour ouvrable de la réception de la demande de vérification à la DCRC.
- c) Dans certains cas, la DCRC peut ne pas être en mesure de vérifier le mandat. Le mandat peut alors être transmis pour perception selon l'article 4.

Procédures de perception

4. a) Un mandat du receveur général peut être transmis pour perception à la DCRC à l'adresse suivante :

Direction du contrôle du remboursement des chèques
C.P. 1000
Matane (Québec)
G4W 4N3



Règle G7 – Procédures de vérification et de perception pour les mandats du Receveur Général

Formule de perception intermembres

- b) Le membre expéditeur de l'ACP remplit la formule jointe à l'Annexe I et la transmet à la DCRC avec le mandat. La DCRC renvoie le mandat avec une copie de la formule indiquant l'acceptation ou la non-acceptation du mandat. Le paiement d'un mandat accepté est garanti, dans la mesure où il n'y a pas de fraude.



Règle G7 – Procédures de vérification et de perception pour les mandats du Receveur Général

		Collection Item Chèque en recouvrement	
To be completed by the financial institution - À être rempli par l'institution financière			
Financial Institution - Institution financière Address - Adresse Postal Code - Code postal Telephone - Téléphone : - - [] Facsimile - Télécopieur : - - []		Public Works and Government Services Canada CRCD PO BOX 1000 MATANE QC G4W 4N3 Telephone: 1 866 843-5558 Supervisor: (418) 566-7211 Facsimile: (418) 562-2407 With Encryption Unit: Without Encryption Unit: (418) 566-7294	
		Travaux publics et Services gouvernementaux Canada DCRC CP 1000 MATANE QC G4W 4N3 Téléphone : 1 866 843 5558 Surveillant : (418) 566-7211 Télécopieur : (418) 562-2407 Avec unité de cryptage : (418) 562-2407 Sans unité de cryptage : (418) 566-7294	
Item Specifications - Spécifications de l'effet			
Your Reference - Votre référence :	Series - Série	Number - Numéro	Date
Reason - Raison : <input type="checkbox"/> CDN <input type="checkbox"/> US <input type="checkbox"/> Other - Autre :			
<input type="checkbox"/> Stale-dated - Périmé <input type="checkbox"/> Mutilated - Mutilé <input type="checkbox"/> Payee Deceased - Bénéficiaire décédé			Date :
<input type="checkbox"/> Other - Autre :			YYYY-MM-DD - AAAA-MM-JJ
Please use the space below to photocopy the item. If this is not possible, the item specifications must be written in the area provided above. Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour photocopier l'effet. Si ce n'est pas possible, les spécifications de l'effet doivent être inscrites à la partie précédente.			

Signature Date

▼ **CRCD Reply - Réponse de la DCRC** ▼

- Cheque outstanding as per CRCD records and will be accepted according to article G7 of the CPA Rules, if you are satisfied with the endorsement.
Chèque en circulation selon les dossiers de la DCRC et sera accepté selon l'article G7 des Règles de l'ACP, si vous êtes satisfaits de l'endossement.
- Even if the cheque is mutilated, it will be accepted for payment, at the amount of \$ _____, according to article G7 of the CPA Rules, if you are satisfied with the endorsement.
Même si le chèque est mutilé, il sera accepté pour paiement, au montant de \$ _____, selon l'article G7 des Règles de l'ACP, si vous êtes satisfaits de l'endossement.
- In view of the reason specified in the previous section, the case is being submitted to the issuing department:
En conséquence de la raison citée à la section précédente, le cas est soumis au bureau émetteur :



canadian payments association
association canadienne des paiements

Date

